# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION SAISONNIÈRE DISPOSITION GÉNÉRALES

Location du gîte Roulotte « La Petite Cayuse »
Pour : nuitée(s)
Dates : du au
Nom et prénom du locataire :
2 personnes max

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le contrat.

# Arrivée et départ

Les arrivées se font entre 16h00 et 20h00

Lors de votre réservation, nous vous demanderons de nous indiquer plus précisément votre heure d'arrivée pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions. En cas de retard, il est impératif de nous prévenir par téléphone afin que nous puissions nous organiser.

Les départs se font avant 11h.

Nous vous retrouverons sur place à l'heure que vous nous aurez fixés, pour l'état des lieux et la reprise des clés.

### Parking

Un parking privé est réservé au locataire devant le logement.

# Animaux de compagnie

Les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement.

# Les logements sont strictement non-fumeur.

Merci de ne pas fumer même en dehors du logement (zone de risque incendie forte)

# Taxe de séjour

La taxe de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs. Une facturation complémentaire sera faite sur la base au tarif en vigueur appliqué par la commune de Bargemon

# Linge de maison

Le linge de maison fourni ou loué aux locataires doit rester à l'intérieur des logements.

## Consommation eau/électricité

Dans un souci écologique, le locataire s'engage à avoir une utilisation raisonnée de l'eau et de l'électricité.

# Matériels et équipements

L'utilisation du matériel et des équipements divers mis à la disposition du locataire (gracieusement ou en location) reste sous la seule responsabilité du locataire. Il renonce à engager la responsabilité de l'entreprise MustangWill à quelque titre que ce soit. Il ne pourra rendre responsable le propriétaire des éventuels dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à soi-même.

Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou des personnes en ayant la responsabilité.

# **PAIEMENT**

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura accepté les présentes conditions générales de la location et se sera acquitté du règlement d'un acompte de 50% du montant total de la location (hors option).

# L'acompte peut être payé :

- Soit en ligne via un système de paiement sécurisé par carte bancaire. Par ce paiement, la réservation est immédiatement confirmée.
- Soit par virement bancaire à Mary Williams, uniquement possible dans le cas de réservation réalisée au moins 30 jours avant l'entrée dans les lieux. Il est impératif de préciser le nom du locataire et le nom du logement.

Dans tous les cas, un mail de confirmation de réservation de séjour vous sera adressé dans les plus brefs délais.

# Le paiement du solde devra être réglé :

soit par virement bancaire ou via Paypal au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Il est impératif
 de préciser le nom du locataire et le nom du logement.

# Chèque de caution :

Un chèque de caution de 250,00 Euros vous sera également demandé lors de votre entrée dans le logement. Le jour de votre départ, le chèque de caution vous sera restitué en main propre sauf si des dégâts sont constatés durant la phase d'état des lieux.

# CONDITIONS D'ANNULATION

# A l'initiative du locataire

En cas d'annulation (impérativement par écrit), la totalité du montant de la location reste dû.

Cependant, si l'annulation intervient plus de 7 jours avant la date d'arrivée, seul l'acompte restera dû

dans la mesure où le logement a pu être reloué.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions indiquées ci-dessus

# A l'initiative de MustangWill

En cas d'inaccessibilité exceptionnelle du logement aux dates convenus, MustangWill s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le locataire à ce dernier.

# UTILISATION DES LIEUX

Les logements sont mis à la disposition du locataire dans un parfait état d'entretien et conforme à la description qu'il en a faite. Le locataire en usera en « bon père de famille ». Il jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé en bon état de propreté.

Le locataire s'engage à respecter les règles suivantes :

- Utiliser les locaux à titre de résidence temporaire, et pour des fins privées durant son séjour touristique ou professionnel.
- Veiller à ce que les locaux soient occupés par le signataire du contrat et ses accompagnants, sans jamais dépasser la capacité d'accueil indiquée (2 personnes). La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.
- Ne rien faire qui puisse troubler la tranquillité du voisinage. Merci de respecter le calme à partir de
   22h. En cas d'une plainte pour nuisance, seule la responsabilité du locataire sera engagée.
- Ne pas allumer le poêle à bois ou feu dehors, les risques d'incendies étaient très élevés dans la région.
- Ne pas allumer de bougie à l'intérieur ou à l'extérieur de la roulotte, risque d'incendie.

	Merci de votre compréhension	
Signature du locataire :	Date :	Lieu :
(précédé de la mention « <i>Bon pour accord »</i> )		